

2A

Plan de zonage Modification n°6

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Métropolitain du
Approuvant la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme

PLU approuvé par délibération du Conseil municipal le 24/03/2015

Révocation n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal le 31/03/2016

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal le 10/07/2017

Révocation allégée n°1 en cours

Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 24/10/2019

Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 19/12/2019

Modification simplifiée n°4 approuvée par délibération du Conseil de la Métropole le 37/07/2019

Révocation allégée n°2 en cours

Modification n°6 en cours

Modification n°7 en cours

Modification n°8 en cours

Légende

UC Limite de zone et de secteur

Espace Boisé Classé
A conserver ou A refaire

5 m

Marge de reculement

2016 Fall-Seminarband

Voie bruyante de type 1 à type 4

 Type 2

 Type 3

SERVITUDES D'URBANISME

Périmètre d'attente de projet
d'aménagement (art. 1123-2.9)

(art. L123-2-b)

 Périimètre de mixité sociale

Orientation d'Aménagement et de
Programmation (art. L123-1-4)

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

 12

 Voirie à créer ou à élargir

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIAT

CANAUX

 Canal secondaire

BIOQUÍMICA

RISQUES

Secteur de risque de stagnation
des eaux de ruissellement pluvial



Secteur de risque de ruissellement
des eaux pluviales

Enveloppe hydrogéomorphologique

 Diagram d'innovation modéré lié à la Technologie

ÉLÉMENTS DE PAYSAGE À PRÉSERVER

(Au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme)

 Haies à conserver

Arbres et alignements d'arbres à conserver

immediates cu nota 8 protejati

 Black
 White
 Diagonal
 Horizontal
 Vertical

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT

Plan d'exposition au bruit (zone A, B ou C)

Echelle : 1/12 500

